



**Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion**

**Paris, le 27 novembre 2013**

**IME Moussaron (32) :  
Marie-Arlette CARLOTTI fait le choix d'une mesure d'exception**

Ayant été alertée sur les dysfonctionnements de l'Institut Médico-éducatif (IME) Moussaron (Gers), la Ministre Marie-Arlette CARLOTTI a tenu à réagir fermement face à cette situation.

*« Je demande, sans délai, à la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de mettre l'IME Moussaron sous administration provisoire.*

*Je vais par ailleurs confier à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) la mission de faire des préconisations de bonne gestion qui constitueront une « feuille de route » pour une équipe de direction renouvelée. », explique la ministre.*

Un rapport de juillet 2013 mené par l'ARS, a fixé un plan d'action avec un calendrier précis. Force est de constater que les dysfonctionnements perdurent et que la situation est encore très insatisfaisante.

Par conséquent, Marie-Arlette CARLOTTI a jugé qu'il était temps de prendre des mesures d'exception.

La permanence de l'accompagnement des enfants sera évidemment assurée sur toute cette période.

*« La vulnérabilité des enfants accueillis exige de ceux qui les accompagnent un comportement exemplaire. En dernier ressort, c'est à l'Etat d'y veiller. Aujourd'hui, c'est ce que je fais avec détermination et fermeté » a ajouté Marie-Arlette CARLOTTI.*